

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 09  
Absents : 02

N° 2023-06-02

Séance du 19 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois  
Et le dix-neuf juillet

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, Maire.

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absent excusés : /

Absents : M. Sylvain OLLIER, Mme LAVAL Nathalie.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**OBJET : REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE –  
TRANCHE 3 ET TRANCHE 4  
DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE  
COMMUNALE 2023-2025**

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet relatif aux travaux de *Réhabilitation et extension de la salle polyvalente*. Le coût total de l'opération (études + travaux) est de 393 029.54 € HT, coût à la signature des marchés de travaux additionné des travaux supplémentaires. Ce coût a augmenté par rapport au coût estimé en phase avant-projet, qui était de 331 000.00 € HT.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- De solliciter l'octroi de tranches supplémentaires de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL, au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- ❖ 40.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 12 400.00 € de subvention pour un montant de projet de 31 000.00 €,
- ❖ 40.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 40 000.00 € de subvention pour un montant de projet de 100 000.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale TRANCHE 1 et 2	15.27 %	60 000.00 €
Aide Départementale TRANCHE 3	3.15 %	12 400.00 €
Aide Départementale TRANCHE 4	10.18 %	40 000.00 €
DETR	25.26 %	99 300.00 €
Fonds libres et/ou emprunt	46.14 %	181 329.54 €
<b>TOTAL</b>		<b>393 029.54 €</b>

SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 20/07/2023  
019-211914106-20230710-2023\_06\_02-DE

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Votants : 09	Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ...20.07.2023  
 Et de la publication le 20.07.2023  
 A MONESTIER-MERLINES, le 20.07.2023

Le Maire,



RF SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/07/2023 019-211914106-20230719-2023_06_02-DE